

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice



[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)
Téléphone : +226 25 32 49 87
Fax : +226 25 33 20 01

EMISSION DE BONS DU TRESOR
NOTE D'INFORMATION

Janvier 2015

TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION DE L'OPERATION	2
I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION	2
I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION	2
I.3. SOUSCRIPTION DES BONS	3
I.4. REMBOURSEMENT	5
I.5. FISCALITE	5
I.6. AVANTAGES	5
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	6
II.1. Missions et attributions	6
II.2. Organisation	7
II.2.2 Les Structures d'appui:	7
II.2.3 Les Structures Centrales	8
II.2.4 Les Structures déconcentrées	8
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO	9
III.1 – Aperçu de la situation économique du Burkina en 2013	9
III.2- Evolution de la situation économique du Burkina en 2014	9
III- 3 Etat de la convergence	10
III.4 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2017	11
ANNEXES	14
A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES	1
A.1 -DESCRIPTIF DU PRINCIPE	1
A.2 - EXEMPLE PRATIQUE	1
ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES	3

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès plusieurs émissions de bons du Trésor et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre en janvier 2015 des bons du Trésor pour un montant de **vingt-cinq (25) milliards de F CFA**.

L'organisation matérielle de l'émission des bons du Trésor qui constitue la première émission au titre de l'année 2015 est assurée par l'Agence UMOA- Titres conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

- But de l'émission** : La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de cette Union en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public du Burkina Faso.
- Emetteur** : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances.
- Réseau de placement** : Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA.

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

- Désignation** : Bons du Trésor
- Forme des bons** : Bons dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO
- Dénomination**
- Volume d'émission** : 25 milliards de F CFA
- Valeur nominale unitaire** : 1 million de F CFA
- Durée** : 91 jours
- Echéance** : 21 avril 2015
- Souscription** : Le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 15 milliards de F CFA, soit 60% du montant de l'adjudication

Liquidité	: Les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.
Organisation matérielle	: L'Agence UMOA -Titres assure l'organisation matérielle de l'émission.
Rendement	: La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons. L'adjudication se fait à taux multiples ou à taux demandés. Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission.
Garantie	: Les bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Burkina Faso.
Date et heure de clôture	: Le mardi 20 janvier 2015 à 10 h 30 minutes Temps Universel.
Date de dépouillement des offres	: Le mardi 20 janvier 2015.
Date de valeur des bons	: Le mercredi 21 janvier 2015

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des bons du Trésor est réservée aux établissements de crédit, aux SGI ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

Période de souscription : Mardi 20 janvier 2015 à 10 h 30 minutes Temps Universel.

Lieu de souscription des investisseurs non bancaires : Auprès des banques et des établissements financiers de l'UEMOA.

Dépôt des soumissions : Les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le mardi 20 janvier 2015 au plus tard à 10 h 30 minutes Temps Universel.

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra le mercredi 22 avril 2015, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso.

I.6. AVANTAGES

Les bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;
- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso ;
- c) **la liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les bons du Trésor sont pondérés à 0 % dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances. Le Trésor Public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2012-457/MEF/SG/DGTCP du 31 décembre 2012.

II.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique ;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

II.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

II.2.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

II.2.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

II.2.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (TMDC).

II.2.4 Les Structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

III.1 – Aperçu de la situation économique du Burkina en 2013

Au niveau national, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par une campagne agricole relativement moyenne et par l'entrée en production d'une nouvelle mine industrielle (BISSA GOLD en février 2013), avec cependant la persistance de contraintes techniques et l'apparition de perspectives de marché moins favorables dans le secteur minier. L'activité économique est restée dynamique avec néanmoins une décélération de la croissance en 2013. Les dernières estimations indiquent que le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 6,6% en 2013 contre 9,0% en 2012. A fin 2013, l'inflation est restée modérée en raison notamment de la bonne campagne agricole 2012/2013 et des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère. En effet, elle s'est située à 0,5% à fin 2013 contre 3,8% à la même période en 2012.

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des chantiers en cours dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Les dépenses d'investissement notamment les travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations, les dépenses de renforcement des capacités de production électrique et celles liées à la commémoration de la fête de l'indépendance du pays ont pesé sur les finances publiques. L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit global base engagement de 210,9 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Hors dons, ce déficit est ressorti à 535,3 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Quant à l'encours provisoire de la dette publique, elle s'est établie à 1 685,3 milliards de FCFA soit un accroissement de 5,7% par rapport à fin décembre 2012.

S'agissant des échanges extérieurs, en raison du repli des cours à l'échange de l'or et du coton, le solde des transactions courantes devrait se dégrader de 4,2 points de pourcentage en 2013 par rapport à 2012, pour se situer à -5,2% du PIB. Le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 137,8 milliards de FCFA en 2013.

Au titre de la convergence macroéconomique en 2013, le Burkina Faso a respecté trois (03) critères de premier rang et deux (02) critères de second rang.

III.2- Evolution de la situation économique du Burkina en 2014

Le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 6,7% en 2014 contre 6,6% en 2013. Cette croissance attendue en 2014 serait tirée par les secteurs primaire (+7,1%), secondaire (+5,1%) et tertiaire (+4,9%).

Le PIB courant s'établirait à 6 895,1 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 444,5 milliards de FCFA en 2014.

En juin 2014, **le taux d'inflation** s'est établi à -0,4% en glissement annuel et à -0,8% en moyenne annuelle contre respectivement 1,8% et 3,1% en juin 2013.

La production céréalière, relativement bonne, issue de la campagne agricole 2013/2014 et la poursuite des mesures gouvernementales contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones

déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, installation de boutiques témoins), auraient contribué à la maîtrise de l'inflation. Ainsi, il est attendu un taux d'inflation de 1,8% à fin 2014.

Quant à la situation des finances publiques, les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 645,8 milliards de FCFA à fin juin 2014 contre 656,9 milliards de FCFA à la même période en 2013, soit une régression de 1,7%.

Cependant, les recettes non fiscales ont connu une progression de 6,3%, passant de 55,2 milliards de FCFA à fin juin 2013 à 58,7 milliards de FCFA au premier semestre de l'année 2014. Cette performance s'explique principalement par un accroissement des produits financiers et des autres recettes non fiscales, respectivement de 11,0 milliards de FCFA et 3,2 milliards de FCFA.

Les dépenses totales et prêts nets se sont situés à 712,0 milliards de FCFA à fin juin 2014 contre 646,8 milliards de FCFA à fin juin 2013, soit une hausse de 65,3 milliards de FCFA (+10,1%). Cette évolution est attribuable principalement à celle des dépenses courantes (+85,1 milliards de FCFA), les dépenses en capital ayant, au contraire, baissé de 15,2 milliards de FCFA au cours de la même période.

A fin décembre 2014, si le niveau des dons attendus dans le cadre des différents programmes et projets est effectivement atteint, le déficit global base engagement devrait se situer à 134,8 milliards de FCFA contre 210,9 milliards de FCFA en 2013, soit une amélioration de 36,1%. Le financement de ce déficit serait couvert à hauteur de 127,6 milliards de FCFA par des apports extérieurs nets et de -48,7 milliards de FCFA par des ressources intérieures nettes.

L'encours de la dette publique¹ s'est établi à 1 757,8 milliards de FCFA au 30 juin 2014 contre 1 671,0 milliards de FCFA au 30 juin 2013, soit une progression de 5,2%.

Le service de la dette publique a enregistré une hausse de 33,6% pour s'établir à 58,2 milliards de FCFA au 30 juin 2014, à raison de 24,6 milliards de FCFA pour les créanciers extérieurs et 33,6 milliards de FCFA pour les créanciers intérieurs. Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires² » se situe à 10,8% pour un seuil maximum de 22%³.

L'évolution des agrégats monétaires entre fin décembre 2013 et fin juin 2014 a été marquée par une contraction des avoirs extérieurs nets (-16,9%) et un accroissement du crédit intérieur (+15,6%), résultant en une hausse de la masse monétaire (+6,2%).

III- 3 Etat de la convergence

De l'estimation de l'évolution de l'activité économique au cours de l'année 2014, il ressort que le Burkina Faso respecterait trois (03) sur les quatre (04) critères de convergence de premier rang et un (01) sur les quatre (04) de second rang.

Le profil des critères de convergence se présente comme suit :

Tableau 1 : Evolution des critères de convergence

Critères	Norme	2012	2013	2014
----------	-------	------	------	------

¹ Cet encours intègre la dette des sociétés

² Les recettes budgétaires utilisées pour le calcul de ce ratio correspondent aux recettes propres hors dons

³ Ce seuil est déterminé en fonction de la note CPIA du Burkina Faso

Critères de premier rang				
Ratio du solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)	≥ 0	-3,9	-3,1	-2,2
<i>Ratio du solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)</i>		-1,1	-1,3	-0,4
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3%	3,8	0,5	1,8
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB nominal (en %)	≤ 70%	27,9	26,2	27,5
Arriérés de paiements (en milliards FCFA)	0	0	0	0
intérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0
extérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0
Critères de second rang				
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35%	37,3	35,8	39,1
<i>Masse salariale corrigée / recettes fiscales (%)</i>		31,9	32,2	35,2
Ratio des investissements financés sur ressources internes sur recettes fiscales (en %)	≥ 20%	45,2	50,1	41,4
<i>Investissements publics sur ressources internes corrigés /recettes fiscales (en %)</i>		38,7	45,3	37,5
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	≥ -5%	-4,1	-11,2	-12,0
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 17%	15,0	15,7	16,4

Source : Calculé à partir des données de l'IAP, août 2014

III.4 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2017

L'activité économique en 2015 serait caractérisée par une croissance de 6,8% contre 6,7% en 2014. Cette performance serait expliquée par l'ensemble de ses composantes. Sur la période 2016-2017, l'activité économique connaîtrait une poursuite de sa croissance (7,1% en moyenne par an).

En effet, la croissance économique en 2015 serait de 6,8%, tirée principalement par le secteur tertiaire avec une contribution de 2,8 points de pourcentage.

Sur la période 2016-2017, le taux de croissance économique ressortirait en moyenne annuelle à 7,1%, tiré par les secteurs secondaire (+7,3%), primaire (+7,2%) et tertiaire (+6,5%).

Sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, **l'inflation** devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire sur la période 2015-2017, malgré la perspective de hausse du prix du baril de pétrole.

De l'évolution des finances publiques, sur la période de projection, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la SCADD en vue de favoriser une croissance inclusive et de réduction de la pauvreté tout en renforçant la résilience de l'économie aux différents chocs.

En matière de gestion des finances publiques, outre l'amélioration du recouvrement des recettes, l'accent sera davantage mis sur la qualité et l'accélération des dépenses d'investissement.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures, plusieurs actions significatives viseront à consolider et à améliorer les efforts faits en matière de recouvrement des recettes fiscales. A cet effet, tout en poursuivant et en renforçant l'approche dite "Unités de recouvrement", il s'agira :

- de renforcer la modernisation des administrations fiscale et douanière ;
- de mettre à la disposition des acteurs des moyens nécessaires en vue d'optimiser les recouvrements ;
- de renforcer l'encadrement des acteurs de la chaîne de recouvrement ;
- d'améliorer la base de données du contrôle fiscal ponctuel (contrôle sur pièces des déclarations TVA et IUTS) ;
- de mettre en place un dispositif performant de gestion et de suivi rigoureux des exonérations (contrôles d'entrepôts et de destinations finales des marchandises exonérées et contrôles *a posteriori*) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- de renforcer la gestion de l'impôt à travers la mise à jour permanente du fichier des contribuables, le suivi particulier des impôts leaders, la poursuite de l'opération spéciale Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF) à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- d'appliquer effectivement la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication (5% du chiffre d'affaires) ;
- d'opérationnaliser la mise en œuvre de la facture normalisée pour les assujettis.

En termes de mobilisation de ressources extérieures, la diversification des sources de financement non concessionnel et des instruments du marché intérieur apparaît comme une alternative à la contraction des ressources concessionnelles. Elle devra s'accompagner d'actions visant à réduire les taux d'intérêt appliqués à ces financements.

Les **recettes totales et dons**, composés à 78,4% de recettes propres et 21,6% de dons, devraient augmenter de 5,2% par rapport à 2014 pour atteindre 1 717,2 milliards de FCFA en 2015. Les recettes fiscales se chiffraient alors à 1 203,1 milliards de FCFA et le taux de pression fiscale ressortirait à 15,8% en 2015.

Ensuite, les recettes totales et dons passeraient de 1 867,5 milliards de FCFA en 2016 à 1 982,7 milliards de FCFA en 2017. Ils seraient essentiellement constitués de recettes fiscales qui représenteraient en moyenne 71,5% des recettes totales et dons sur la période de projection. Les recettes fiscales s'établiraient à 1 317,2 milliards de FCFA en 2016 pour ressortir à 1 460,8 milliards de FCFA en 2017, soit un taux de croissance moyen de 10,2% sur la période 2015-2017. Ainsi, le taux de pression fiscale serait de 15,8% en 2016 et de 15,9% en 2017.

En matière d'exécution des dépenses budgétaires, la rationalisation des dépenses publiques demeure une quête permanente. La politique budgétaire serait caractérisée par une maîtrise des dépenses courantes et par une amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. La mise en œuvre de la Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances (POSEF) devrait contribuer à améliorer le système de gestion des finances publiques avec la prise en compte des recommandations de la dernière évaluation par la méthodologie Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA).

Les **dépenses totales et prêts nets** se chiffraient à 1 934,7 milliards de FCFA en 2015 contre 1 767,6 milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation de 9,5%. Les dépenses budgétaires, d'un montant de 1 924,7 milliards de FCFA, seraient constituées à 53,2% de dépenses courantes et à 46,8% de dépenses en capital. Les dépenses en capital financées sur ressources propres représenteraient 62,0% des dépenses totales en capital.

S'agissant **des dépenses en capital**, elles devraient être boostées par la mise en œuvre des projets phares qui maintiendraient les investissements structurants à un niveau élevé. Il s'agit entre autres :

- de l'intensification du développement des infrastructures énergétiques ;
- du projet de construction de l'Aéroport de Donsin ;
- du pôle de croissance de Samendéni;
- du pôle de croissance de Bagré, pour un montant total de 160,0 milliards de FCFA sur la période 2013-2017 ;
- du pôle de croissance du Sahel, pour un coût global de 359,0 milliards de FCFA sur la période 2014-2015 ;
- des grappes huileries de Bobo, pour un montant de 4,2 milliards de FCFA.

Quant au service de la dette publique, il passerait de 156,4 milliards de FCFA en 2015 à 193,3 milliards de FCFA en 2016 pour s'établir à 193,5 milliards de FCFA en 2017.

Le tableau suivant montre la structure de l'encours de la dette publique sur la période 2013-2017.

En ce qui concerne les perspectives de convergence, sur la période 2015-2017, le Burkina Faso respecterait trois (03) critères sur les quatre (04) de premier rang et un (01) critère sur les quatre (04) de second rang. Il ne respecterait pas le critère clé (norme UEMOA $\geq 0\%$) qui se situerait entre -1,5% et -0,2% sur la période de projection.

L'évolution des différents indicateurs se présente comme suit sur la période 2015-2017.

Tableau 2 : Evolution des critères de convergence sur la période 2015-2017

Critères		Norme	2015	2016	2017
Critères de premier rang					
Ratio du solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)	≥ 0	-3,1	-3,1	-1,7	
Ratio du solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)		-1,4	-1,5	-0,2	
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3%	1,7	2,0	2,2	
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB nominal (en %)	≤ 70%	27,3	27,9	25,6	
Arriérés de paiements (en milliards FCFA)	0	0	0	0	
intérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0	
extérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0	
Critères de second rang					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35%	39,0	38,3	39,0	
Masse salariale corrigée sur recettes fiscales (%)		35,4	34,7	35,5	
Ratio des investissements financés sur ressources internes sur recettes fiscales (en %)	≥ 20%	46,4	46,3	41,0	
Investissements publics sur ressources internes corrigés sur recettes fiscales (en %)		42,5	42,3	37,8	
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	≤ -5%	-9,8	-8,9	-8,9	
Taux de pression fiscale	≥ 17%	15,8	15,8	15,9	

Source : Calculé à partir des données de l'IAP, août 2014

ANNEXES

A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

A.1 -DESCRIPTIF DU PRINCIPE

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandé est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

A.2 - EXEMPLE PRATIQUE

Soit l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA
Montant mis en adjudication : 25 milliards de F CFA

Soit les propositions d'offres qui se présentent de la manière suivante :

Les investisseurs	Montants proposés	Taux proposés
X souscrit pour un montant total de 13 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	6 milliards de F CFA	3,75%
	3 milliards de F CFA	4,00%
	4 milliards de F CFA	4,50%
Y souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	3 milliards de F CFA	3,25%
	4 milliards de F CFA	3,75%
	4 milliards de F CFA	4,25%
Z souscrit pour un montant total de 8 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	5 milliards de F CFA	3,80%
	2 milliards de F CFA	4,50%
	1 milliard de F CFA	5,00%

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme suit :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Observations
3,2500%	3 milliards de F CFA	Y	3 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de F CFA	X	9 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de F CFA	Y	13 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	18 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	3 milliards de F CFA	X	21 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	4 milliards de F CFA	Y	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	29 milliards de F CFA	rejetée
4,5000%	2 milliards de F CFA	Z	31 milliards de F CFA	rejetée
5,0000%	1 milliard de F CFA	Z	32 milliards de F CFA	rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 25 milliards de F CFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500% soit {25 Mds = 3 Mds (à 3,25%) + 6 Mds (à 3,7500 %) + 4 Mds (à 3,7500 %) + 5 Mds (à 3,8000 %) + 3 Mds (à 4,0000%) + 4 Mds (à 4,2500%)}.

Les autres soumissions sont rejetées car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montants supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 146,67% et 68,18%, tandis que le rendement moyen pondéré est de 3,8567%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN COTONOU Avenue Jean-Paul II B.P. 325 RP Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65	NIGER NIAMEY Rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : (227)72 33 30/ 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43
BURKINA OUAGADOUGOU Avenue Gamal Abdel Nasser B.P 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : BCEAO 5205 BF Téléfax : (226) 50 31 01 22	SENEGAL DAKAR Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84 Télex : 21839 BCEAO SG Téléfax : (221) 823 57 57
COTE D'IVOIRE ABIDJAN Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601 Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40	TOGO LOME Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 221 53 84 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 221 76 02
MALI BAMAKO Boulevard du 22 octobre 1946 B.P. 206 Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06 Télex : BCEAO 2574 MJ Téléfax : (223) 222 47 86	GUINEE BISSAU BISSAU Avenue Amílcar CABRAL B.P. 38 Téléphone : (245) 21 55 48 – 21- 41 73 et 21 14 82 Télex : 289 BCGB1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES
Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél.: (221) 33 839 08 14
E-mail : adjudications@umoatitres.org